

21717111
PV/JF/

COMMUNE D'ERONE HAUTE-CORSE

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 20 mai 2021

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil. Concernant Monsieur Jean Paul VINCENSINI époux de Madame Denise Thérèse Marie ANDRE, demeurant à SAN-LORENZO (20244) né à LANO (20244), le 22 juin 1944 décédé à CORTE (20250) (FRANCE), le 15 mai 2020.

Propriétaire à titre de bien propre des biens ci-après désignés : A ERONE (20244)

Dans un immeuble en copropriété cadastré A 119 d'une contenance de 122 m² :

Le lot 4 : une cave au rez-de-chaussée

Le lot 5 : une cave au rez-de-chaussée

Le lot 6 : une cave au rez-de-chaussée

Le lot 7 : un appartement au premier étage

Le lot 8 : un appartement au deuxième étage

Le lot 9 : trois greniers au troisième étage

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire